



Possibilité pour personne physique d'être mandataire pour bail im

Par lucien04

Bonjour,
Puis je ,en tant que personne physique,être "mandataire" de mes enfants pour la conclusion d'un Bail immobilier :
-signature du Bail,de l'État des Lieux, de la Caution solidaire...etc..
Une procuration signée par eux est elle suffisante?
y a t'il d'autres précautions à prendre pour éviter tout litige éventuel?
Merci.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Mandataire immobilier est une profession règlementée.
Donc vous ne pouvez pas.

Par janus2

Bonjour,
Je ne comprends pas bien le message précédent, lucien04, vous pouvez tout à fait être le mandataire de vos enfants pour la gestion de leur location (y compris la signature du bail).

Voir par exemple :
[url=https://www.journaldunet.fr/patrimoine/guide-de-l-immobilier/1494505-lettre-type-de-procuration-pour-la-signature-d-un-bail/]https://www.journaldunet.fr/patrimoine/guide-de-l-immobilier/1494505-lettre-type-de-procuration-pour-la-signature-d-un-bail/[/url]

Vous y trouverez un modèle de lettre de procuration.

Par lucien04

janus2,
Moi non plus je n'ai pas compris car je suis de votre avis et je ne vois pas pourquoi mes enfants ne pourraient pas me donner procuration puisqu'ils ne sont pas sur place.
Je vous remercie.

Par yapasdequoi

Si on parle de procuration c'est autre chose que "mandataire" qui est un professionnel.

Par janus2

On parle bien d'un mandataire dans ce cas aussi, d'ailleurs les termes de mandant et mandataire sont bien repris dans la procuration. Mandataire signifie "qui a reçu mandat" pour faire quelque-chose, rien à voir avec le fait d'être professionnel ou non.